



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 28 mars 2024

**Objet : Approbation du programme d'opérations présenté au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)**

**Date de la convocation : 22 mars 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 du mois de mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 23**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérmine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Chriselle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jeromine ;  
Monsieur DALCOLETTA François à Monsieur ROMITI Gérard ;  
Monsieur DEL MORO Alain à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334-42 ;

**Vu** la Circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

**Vu** la Loi n° 95-115 en date du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de regrouper les crédits des cinq principaux fonds existant en matière d'aménagement du territoire ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mars 2024;

**Considérant** que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est destinée à financer sous forme de subvention attribuée par le représentant de l'Etat dans la région, la réalisation de projets d'investissements ;

**Considérant** que toutes les actions éligibles s'inscrivent dans les axes suivants :

- Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des espaces publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

**Considérant** la volonté de notre commune de solliciter la DSIL 2024 à hauteur de 528 500€ selon les conditions d'éligibilité et l'opérationnalité des projets ;

**Considérant** les opérations proposées suivantes :

Intitulé de l'opération	Estimation en € HT
Création d'un parking provisoire sur le site de la Gare du Fangu	576 809 €
Ecole numérique	125 000 €
Restauration de la fontaine jésuite	135 000 €
Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru	110 000 €
Amélioration du système frigorifique des zones de réfrigération de la Cuisine Centrale	45 000 €
Restauration de l'Oratoire Saint Roch	75 000 €

**Considérant** la volonté de notre commune de solliciter le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) à hauteur de 174 000 € pour l'opération du déploiement du Centre de Supervision Urbain – Phase 2.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle DE GENTILI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Monsieur PAOLI Jean-François, Madame SALGE Hélène et Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenus.*

### **Article 1:**

- Approuve les projets mentionnés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

**Article 2:**

- Approuve les plans de financement suivants :

- **Création d'un parking provisoire sur le site de la Gare du Fangu**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Création d'un parking provisoire sur le site de la gare du Fangu	576 809 €	<b>Etat</b>	<b>203 000 €</b>
		Collectivité de Corse	203 000 €
		Ville de Bastia	170 809 €
Total dépenses	576 809 €	Total dépenses	576 809 €

- **Ecole Numérique**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Ecole numérique	125 000 €	<b>Etat (80%)</b>	<b>100 000 €</b>
		Ville de Bastia (20%)	25 000 €
Total dépenses	125 000 €	Total dépenses	125 000 €

- **Restauration de la fontaine Jésuite**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restauration de la fontaine Jésuite	135 000 €	<b>Etat (80%)</b>	<b>108 000 €</b>
		Ville de Bastia (20%)	27 000 €
Total dépenses	135 000 €	Total dépenses	135 000 €

- **Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru	110 000 €	<b>Etat (40%)</b>	<b>44 000 €</b>
		Collectivité de Corse (40%)	44 000 €
		Ville de Bastia (20%)	22 000 €
Total dépenses	110 000 €	Total dépenses	110 000 €

- **Amélioration du système frigorifique des zones de réfrigération de la Cuisine Centrale :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Amélioration du système frigorifique des zones de réfrigération de la Cuisine Centrale	45 000 €	<b>Etat (40%)</b>	<b>13 500 €</b>
		Collectivité de Corse – Dotation Ecole (50%)	22 500 €
		Ville de Bastia (20%)	9 000 €
Total dépenses	45 000 €	Total dépenses	45 000 €

- **Restauration de l'Oratoire Saint Roch**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restauration de l'Oratoire Saint Roch	75 000 €	<b>Etat (80%)</b>	<b>60 000 €</b>
		Ville de Bastia (20%)	15 000 €
Total dépenses	75 000 €	Total dépenses	75 000 €

- **Déploiement du Centre de Supervision Urbain – Phase 2**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Centre de Supervision Urbain – Phase 2	290 000 €	<b>Etat (60 %)</b>	<b>174 000 €</b>
		Collectivité de Corse (20%)	58 000 €
		Ville de Bastia (20%)	58 000 €
Total dépenses	290 000 €	Total dépenses	290 000 €

**Article 3:**

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*